

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 15

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé récit militaire
Autor: Sales, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année || Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS || 26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

Henri I dit Prince. (1237-1256). — Henri I est le premier abbé de Bellelay dont le lieu d'origine et le nom de famille nous soient connus. Il était originaire de Soulece et sortait de la famille des nobles de ce lieu. Cinquante ou soixante ans avant son élévation à la dignité d'abbé, vers 1181, deux membres de sa famille, *Borquard* et *Aymon de Sulzce*, avaient été témoins d'une convention conclue entre l'abbaye de Bellelay et Conon et Henri d'Underverlier au sujet d'une forêt sise à Fornet.

L'abbé Henri fut comme ses trois prédécesseurs, un digne et saint prélat. Il assista, en 1238, au chapitre général des Prémontrés où fut ratifiée la cession d'un domaine à Lepuix faite à Bellelay par le monastère de Belchamp en 1206¹⁾.

Par acte passé à Delémont le 23 mars 1239, *Burkard* dit *Babuat* renonce à toutes ses prétentions sur un alleu à Scut, paroisse de Glovelier, qui avait été donné à Bellelay par ses parents²⁾. Il s'agit ici, évidemment, de l'alleu cité dans la bulle de Lucius III du 24 mars 1181. Cet alleu était probablement la Combe Tabeillon ou celle de Foradrai que Bellelay possédait encore en 1797.

En 1242, le 11 février, Bellelay achète à *Hugues* dit *Chrumbgasse*, du consentement de ses deux frères Jacques et Henri de Rathsamhausen, un domaine à Montignez³⁾, et, en 1244 vend à l'abbaye de Fontaine-André la terre qu'il possède au lieu dit *La Conversion*

- 1) Annales de Bellelay.
- 2) Trouillat, I, 551.
- 3) Trouillat, I, 559 et 560.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 10

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Puis, il eut une accalmie, ses idées vagabondaient d'un autre côté.

— Allons, allons, Maline, dépêche-toi donc ! T'entends donc pas les cloches de Bernouville ? Tu vas nous mettre en retard pour la fête patronale... Oh ! mais c'est qu'elles sonnent tout le temps, ces cloches... Jamais je ne les avais entendu sonner comme cela...

Maintenant, le docteur Derbois était tout penché sur lui et, avec un calme parfait, pratiquait, dans sa boîte crânienne, une ouverture grande comme une pièce de vingt sous... Firmin

à Villars, dans le Vuilly¹⁾. La terre vendue à Fontaine-André est sans doute celle que Bellelay avait reçue des quatre personnages de Villars qui avaient pris l'habit religieux en 1192.

En 1243, Bellelay reçoit de Guêpe, épouse du chevalier *Borcard d'Underverlier*, pour un anniversaire à fonder pour elle et tous ses parents, une ferme qu'elle possède à Movelier et qui se compose de champs, prés, pâturages et forêts²⁾. Cette donation est faite du consentement des fils de la donatrice, Jean et Guillaume, et avec l'assentiment d'Ulrich de Ferrette qui probablement percevait la dime de cette ferme. Douze ans plus tard, Bellelay cède la ferme de Movelier ainsi que des biens sis à Fontenais et à Villars à Rodolphe d'Asuel en échange d'un domaine sis à Boécourt et consistant en champs, prés, pâturages et forêts³⁾. Le domaine acquis à Boécourt par Bellelay pourrait bien être la ferme de Morueslin qui était encore propriété du monastère à la fin du siècle dernier.

Le 30 avril 1244, Hugues de Buix qui avait fait auparavant du tort à l'abbaye de Bellelay et à ses gens, donne à ce monastère, pour un anniversaire à dire pour le repos de son âme et de celle de tous les siens, trois pièces de terre d'une contenance totale de 19 journaux, situées dans le finage de Courtemaiche, et une pièce de terre de 3 journaux située au finage de Grandgourt et de Buix. Par le même acte Hugues accorde au prieuré de Grandgourt et au tenancier des biens du monastère à Montignez le droit de faire pâturer leur bétail sur le pâturage communal de Buix, tandis que le bétail de Buix pourra aussi pâturer à Montignez et à Grandgourt⁴⁾.

- 1) Archives de Neuchâtel, registre 1169.
- 2) Trouillat, I, 562.
- 3) Trouillat, I, 625.
- 4) Trouillat, I, 565.

se tut un instant mais pour éclater aussitôt après, en lamentations :

— Oh, la, la, la, la... oh, qué malheur... ah, mon pauvre Césaire, qué malheur !... oh la la... oh, la, la, ma tête !...

Le capitaine Chenu ne perdait pas une de ses paroles ; et il écrivait, il écrivait, essayant de rattacher à son idée fixe les divagations du blessé, attendant, de seconde en seconde, la parole précise, significative qui éclaircirait tout. Et il dressait surtout l'oreille au nom de Césaire ; mais chaque fois que Firmin le prononçait, c'était de la façon la plus confiante, la plus affectueuse.

— Ça y est, s'écria soudain le docteur Derbois.

Il venait de retirer, du crâne, une assez forte esquille et deux pointes de molette.

— Allons, vite, le pansement !... Et, s'il y a autre chose là-dedans, le trou est assez grand pour que cela parte tout seul. Espérons-le, du moins !

Le 1^{er} mars 1251, Ulrich de Bienne, minitrieriel de l'église de Bâle, fait à l'église de Notre-Dame de Bellelay, pour un anniversaire, don d'une maison qu'il possède à Bienne et qui est voisine de l'église de ce lieu, du fonds d'une autre maison située dans le voisinage de la place du marché, de champs, de vignes, de prés et de forêts situés sur le territoire de Bienne, en outre d'un alleu à Sufneren et d'un autre à Lamboing. L'acte a été passé à Bâle¹⁾.

Vers la même époque, Bellelay achète encore de Jacques de Boujean un champ situé à Bienne, près du lieu appelé *Fontenelle*. Cette vente est ratifiée par l'évêque de Bâle, Berthold de Ferrette, au mois de juin 1254²⁾. Enfin Henri et Berthold, chevaliers de Bévillard, cèdent à l'abbaye, le 11 novembre 1254, un pré qui leur appartient et qui est situé sur Moron, dans le territoire de la paroisse de Tavannes³⁾.

L'acte le plus important de l'abbé Henri est la fondation du monastère de Gottstatt. Rodolphe, comte de Nidau, chef de la maison de Neuchâtel, fils du comte Ulrich de Neuchâtel qui avait partagé ses états entre trois de ses fils, le comte Rodolphe de Nidau, le comte Ulrich d'Aarberg et le comte Berthold de Vallengin) et frère d'Henri, prévôt de Moutier et de Soleure, puis évêque de Bâle (1262 à 1274) avait le projet d'établir un monastère dans ses états, à l'endroit appelé *Gottstatt*, lieu connu autrefois sous le nom de *Stadowe* (Stadtholz), là où s'élevait l'ancienne église de *Stadowe*. Ce lieu agréablement situé sur la rive gauche de la Thièle, à peu de distance de sa jonction avec l'Aar, au pied de la colline du Büntenberg, entre Orpund et Meinenried, à environ 7 kilomètres de Bienne, semblait admirablement choisi pour une maison religieuse. Par acte fait à Aarberg, au mois de

- 1) Trouillat, I, 587.
- 2) Trouillat, I, 600.
- 3) Trouillat, I, 614.

Le capitaine Chenu eut un rugissement.

— C'est donc fini, le chloroforme ?

— Voudriez-vous qu'on le tienne endormi jusqu'à demain matin ? répliqua le médecin.

Au bout de quelques minutes, Firmin, délivré du mouchoir chloroformé, revenait à lui ; il ouvrit un peu les yeux, avec défiance, puis les referma un moment :

— J'en peux plus !

— Farceur, dit le chirurgien, enchanté de l'opération ; tu voudrais un verre de champagne ?

— Non, non, fit le malade d'un ton décidé, pas de vin... Vois-tu Césaire...

Il n'est pas absolument réveillé.

— C'est le vin, vois-tu... Tu m'apporteras seulement un bon verre de cidre, et du cidre de chez nous, celui qu'on a rue Blomet.

Et, de son doigt, il appuyait sa recommandation. Après quoi, très facilement, il s'endormit, son visage reprenant une expression réjouie.

septembre 1255. le comte Rodolphe, du consentement de sa femme *Rigenza* et de son fils **Rodolphe**, céda à l'ordre des Prémontrés et à l'abbaye de Bellelay ce lieu avec tout le territoire qui s'étend d'Orpund à Meienried 1)

(A suivre)

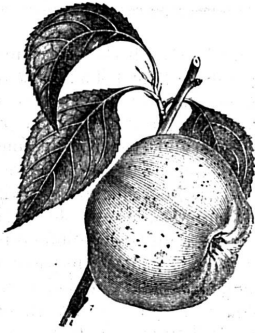
JECKER, curé.

CHRONIQUE HORTICOLE

Les arbres et leurs fruits

(Suite)

Reinette du Canada



Cette pomme se confond souvent avec la Reinette dite d'Angleterre qui s'en rapproche beaucoup, mais qui est de qualité inférieure ; toutefois, il ne faut pas prendre cette dernière pour la *Royale d'Angleterre* qui est bonne en compote, mais de deuxième qualité pour le couteau.

La Reinette du Canada a pour sous-variété la *Reinette grise du Canada* qui est peut-être encore meilleure que son homonyme.

Quoiqu'il en soit, les reinettes du Canada et les reinettes d'Angleterre (car il est difficile souvent de les distinguer) sont assez répandues dans notre pays, et il serait à désirer qu'elles le soient davantage.

Lorsque, en hiver, nous trouvons, sur le marché, une pomme volumineuse, fraîche, à peau rugueuse, lavée de gris brun, de forme arrondie, à chair fine, blanche-jaunâtre ou verdâtre, croquante, neuf fois sur dix, c'est une reinette du Canada ou une reinette d'Angleterre ; nous encourageons donc nos cultivateurs à propager, le plus possible, ce beau fruit, avantageux à tous les points de vue.

Nous avons dit qu'il fallait préférer les reinettes du Canada aux reinettes d'Angleterre. Si ces deux pommes se confondent en apparence, si non pour la qualité, du moins par la forme exté-

1) Trouillat, I, 626.

Sœur Olympe lui arrangeait maternellement son oreiller.

— Enfin, quand pourra-t-on l'interroger utilement ? demanda le capitaine Chenu en froissant vaguement le papier sur lequel il avait écrit les bavardages de Firmin.

— Mais dès qu'il aura la force nécessaire pour supporter votre interrogatoire, répondit le chirurgien avec une mansuétude qui n'était pas dépourvue de malice.

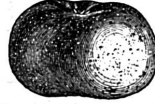
En attendant que le blessé eût repris ses forces, ce qui dura bien une dizaine de jours, le capitaine Chenu, secondé par l'adjutant, poursuivait son enquête avec une fiévreuse opiniâtreté, faisant comparaître devant lui non seulement tous les cavaliers de l'escadron mais tous les hommes du quartier qui étaient rentrés « en possession de leur plumet » du 14 au 15 juillet, se renseignant au dehors, promettant des primes aux gardiens de la paix qui lui apporteraient quelque détail inédit. Et tout cela absolu-

ment en vain. On retrouvait dans vingt endroits, les traces des deux amis, déambulant bras-dessus, bras-dessous, s'attablant, buvant, chantant comme les autres ; nulle part, on ne découvrait les traces d'une querelle. Le capitaine Chenu commençait de jauner.

L'autorisation lui fut enfin donnée de faire subir un interrogatoire à Firmin, dont l'état s'était assez sensiblement amélioré. Le capitaine s'y prit avec beaucoup de douceur et commença par lutter contre ce point d'honneur du soldat qui ne veut pas dénoncer un camarade ; puis il lui confia que son mutisme obstiné pouvait faire condamner un innocent, car on suivait plusieurs pistes... Or, il était inadmissible qu'il n'eût pas conservé le souvenir de la querelle où il avait failli trouver la mort... Très tranquille, Firmin déclara :

Court-pendu plat

Excellente petite pomme dont on distingue deux variétés : la *grise* et la *rouge*.



L'arbre est vigoureux, de belle forme régulière, et très fertile.

Ce fruit est moyen, et au-dessous même de la moyenne des pommes ordinaires ; la peau est rugueuse, grise ou rouge, selon la variété ; la chair jaunâtre, odorante, très fine et très croquante, douée d'un parfum exquis ; il se conserve, jusqu'en avril, ferme et délicieux, même dans les plus mauvaises caves.

Le court-pendu est indigène et fort ancien dans notre pays.

Jean Bauhin, médecin célèbre des comtes de Montbéliard, connu par un traité sur la Rage, s'occupait de pomologie.

Il publia en 1613 une *Historia plantarum univ. salis*, dans laquelle il décrit soixante pommes, cultivées alors à Montbéliard et aux environs.

La place restreinte qui nous est accordée, dans ce journal, ne nous permet pas de nous étendre sur ces variétés, qui ont d'ailleurs changé de noms, pour la plupart, malgré tout l'intérêt que pourrait présenter, pour des amateurs, une analyse de cet ouvrage.

Bornons-nous à traduire (car c'est écrit en latin) ce que Bauhin dit de la pomme Court-pendu :

« Cette sorte est la plus renommée de toute l'Europe ; elle tire son nom de l'exiguïté du pédoncule qui l'attache à l'arbre. Plus haut, (antérieurement), il en existe déjà, extraite de Ruel (seminarium de Ruel, 1540) et sous le nom *Capendu*, une description, mais seulement de la petite variété. A Montbéliard, nous possédons effectivement deux Court-Pendu, le *Gros* et le *Petit*. Le gros, large de trois pouces, haut de deux, sessile et moins comprimé que le petit, a toute la peau légèrement safranée, rugueuse et abondamment tachetée. Il sent fort bon. Sa chair jaunâtre, dont la saveur particulière le rend très recommandable, n'a pas toutefois une aussi grande fermeté que celle du petit Court-Pendu. On le conserve facilement d'un automne à l'autre, en le cueillant et plaçant au fruitier de bonne heure. Je sais même que, surveillé avec soin

ment en vain. On retrouvait dans vingt endroits, les traces des deux amis, déambulant bras-dessus, bras-dessous, s'attablant, buvant, chantant comme les autres ; nulle part, on ne découvrait les traces d'une querelle. Le capitaine Chenu commençait de jauner.

L'autorisation lui fut enfin donnée de faire subir un interrogatoire à Firmin, dont l'état s'était assez sensiblement amélioré. Le capitaine s'y prit avec beaucoup de douceur et commença par lutter contre ce point d'honneur du soldat qui ne veut pas dénoncer un camarade ; puis il lui confia que son mutisme obstiné pouvait faire condamner un innocent, car on suivait plusieurs pistes... Or, il était inadmissible qu'il n'eût pas conservé le souvenir de la querelle où il avait failli trouver la mort... Très tranquille, Firmin déclara :

— C'est pas ma faute... J'me souviens point.

Le capitaine essaya ensuite d'allumer un dé-

« il se garde deux ans ; durée n'ayant, à Bâle, rien d'extraordinaire.

« Le petit Court-pendu est cette pomme que B. Curtius (1560) appelait *Capendu*, et qui, chez les Français, jouit d'une si grande estime. D'aucuns veulent qu'elle soit la *Ma-tienne* des Romains, comme, d'après Athénée, le rapporte Baléchamp ; et d'autres, la *Sestienne*. Dans les jardins de Montbéliard, on la cultive précieusement, surtout dans celui du Prince, puis à Bâle et Montpellier, ainsi qu'en Italie. » (Tome I, page 21).

(A suivre).

HORTICOLUS.

Un disciple de Voltaire

Mentez, mentez !... Il en restera toujours quelque chose.

VOLTAIRE.

Ceci est une petite histoire, mais une histoire vraie.

Gros, sans barbe, un menton à triple étage qui lui descend jusque sur la poitrine, et avec cela un esprit !... Oh ! mais un esprit !

Les gens de son village le craignent aussi ; tous lui parlent avec respect, tous le saluent profondément, d'aucuns même lui font des courbettes de dignité première. Il est savant, notre pédagogue, pensez donc, il a tant de livres chez lui !...

Il a lu tout Voltaire, tout Rousseau, tout Zola peut-être avec, et quand il a fermé l'*Emile* de Jean-Jacques, la main sur le ventre, et les regards perdus sous ses grosses paupières froncées, comme s'il eut vu passer dans un rêve le spectre du cléricisme, il s'est écrié avec un beau geste : « Cette fois je suis fort !... »

Et de ce jour il se mit à écrire...

* * *

C'était la Toussaint... Un rayon tout frêle, tout triste, frôlait les brins d'herbe gelés et glissait jusqu'aux fenêtres de l'église. Le jeune curé venait de monter en chaire, il était pâle et sa main qui tenait un papier déployé semblait trembler.

— Mes bien chers frères, voici une lettre anonyme qui m'est tombée entre les mains, où l'on me calomnie d'atroce façon : écoutez plutôt, puis vous jugerez. »

Et le jeune curé se mit à lire une épître qui voulait être méchante et qui n'était que bête !...

Devant son harmonium, notre pédagogue, tout en écoutant, s'étudiait à attraper le sourire de Voltaire, pour se donner une belle allure.

Mais quand le jeune curé, se fâchant un peu, déclara connaître le lâche auteur de l'anonyme, quand le jeune curé s'annonça prêt à recevoir n'importe qui de ceux qui pensaient le prendre sur ce pied avec lui, notre esprit fort, qui

s'ir de vengeance dans le cœur du blessé. Il était en voie de guérison, grâce au D^r Derbois, c'était parfait ; mais si l'opération du trépan n'avait pas réussi ?... que seraient devenus ses parents, s'il avait succombé ?...

— Car vous avez vos parents encore ?

— Oui, mon capitaine. Et s'il m'était arrivé malheur, ma sœur leur serait restée ; et, comme ma sœur doit épouser Parisot, ça n'aurait fait qu'un gars de moins à la maison. Et d'ailleurs, mon capitaine...

Il sourit, tout finaud :

— Puisque je me porte bien !

Et il se retourna sur son lit en fermant les yeux. Sœur Olympe entra, en ce moment, dans la chambre du blessé. Et elle, qui n'aurait pas eu peur de parler au ministre de la guerre, ne se gêna pas pour dire au capitaine Chenu :

— Mais ne le fatiguez donc pas, ce garçon

(La suite prochainement.)